



Convocation devant delegué du procureur

Par **gigi44**, le **22/07/2013** à **22:42**

Bonjour j'ai été convoqué aujourd'hui a la gendarmerie pour qu'il me remettre une convocation devant le delegué du procureur,mais le souci est que les motifs sont pour violence,ayant entraîné une ITT de 5 jours sur mon neveu de 15 ans,donc biensur vous aurez compris qu'il a deposé plainte contre moi mais ou il y a un souci que je n'arrive pas a saisir,c'est que j'ai notifié que ce n'étais pas vrai que j'avais des temoins pret a le certifié,et que le soir ou il y a eu du rififi les gendarme sont intervenu et que le gamin leurs a bien dit que je ne l'avais pas tapé ou violenté le gendarme mas dit je ne vais pas auditionner les temoins car c'est une histoire de famille,mais pendant ce temps la j'estime que je suis victime car je ne mérite meme pas un rappel a l'ordre puisque j'ai rien fait mais j'ai le droit de deposer plainte pour plainte calomnieuse si auprès de qui de la gendarmerie ou directement du procureur car si les gandarmes avais entendu tous le monde je n'en serais pas la mais il a obtenu 5 jour d'ITT mais si il c'est fais mal ce n'est pas moi mon casier est vierge,je ne suis pas connu pour un bagarreur,et encore moins pour quelqu'un qui cherche les embrouille,peut me conseiller vous merci d'avance